

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 24 JANVIER 2019 – 14h

---

## Compte-rendu

### Etaient présents :

#### Mesdames

- Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Frédérique DUPERRET
- Olivia REGGIANI
- Caroline TRONQUOY

#### Messieurs

- Martin BIDO
- Paul-Marie CLARET
- Sylvain CLOCHARD
- Stéphane LIBS
- Pascal ROBIN
- Boris THOMAS
- Jean-Marie VIRGINIE

### Etaient excusés :

- Yves MEJEAN
- Jérémy BRETA pouvoir à Paul-Marie Claret
- Sylvain CLOCHARD pouvoir à Stéphane Libs
- Boris THOMAS pouvoir à Christine Beauchemin-Flot

### Y assistait :

Béatrice BOURSIER

12 administrateurs sur 13 présents ou représentés.

### **1 - Validation du compte-rendu du dernier CA**

Le compte-rendu du conseil d'administration du 5 décembre 2018 est validé à l'unanimité des présents et représentés.

Les commissions régionales Art & Essai ont été renouvelées avec un nombre de membres issus de l'exploitation moins important qu'auparavant (1 membre AFCAE, 1 FNCF, 1 GNCR, 1 SCARE et une personnalité qualifiée proposée par chacun des organismes), et des commissions réduites à 5 grandes régions. La parité a été strictement respectée. Il a été constaté que les membres des commissions avaient parfois des impératifs importants d'agenda incompatibles avec les dates des commissions qui se déroulent désormais sur deux ou trois jours.

Il est suggéré de demander au CNC la nomination de suppléants.

Une réunion sur le classement Art & Essai a eu lieu le 14 décembre au CNC.

Etaient présent.e.s :

- La Présidente de la commission Sophie-Justine Lieber et la vice-présidente Angélique Delorme
- Le CNC : Lionel Bertinet, Corentin Bichet et Dorothee Duval
- l'ensemble des organisations qui ont des représentants dans les commissions : FNCF : Thierry Tabaraud et Erwan Escoubet, FNDF : Julie Lorimy, Carole Labre et Renaud Davy, AFCAE : Renaud Laville, SDI : Anne-Cécile Rolland et Emmanuelle Dory, DG, ACID : Fabienne Hanclot, ARP Lucie Girre, SPI + ROC (Court-métrage) Cyril Smet, Agence du court Amélie Chatellier, DIRE Hugues Quattrone, GNCR Jérôme Brodier et Gautier Labrusse, SCARE Christine Beauchemin-Flot et Béatrice Boursier

La réunion avait pour objet de rappeler les nouveaux textes et de définir les modalités des nouvelles commissions. Le SCARE a pu exprimer un certain nombre de propositions.

- La proposition d'une meilleure appréciation des critères sélectifs en vue de mieux moduler des critères automatiques devenus prépondérants, a été partagée par la présidente et par la vice-présidente, en vue d'une meilleure valorisation des salles les plus engagées et une moindre valorisation pour les salles moins vertueuses dans un souci de ne pas dépasser l'enveloppe et éviter les écrêtements.
- La question des animations sur des films non A&E a été débattue : la majorité des présents étaient pour les écarter des dossiers ainsi que les AP sèches.
- Déplafonnement : La question du déplafonnement des salles subventionnées a été abordée et débattue. Une année blanche sera mise en place pour évaluer les conséquences financières.
- Labels : il a été décidé de revoir les grilles pour l'année prochaine (jugées un peu trop larges) et de conserver une souplesse sur leur attribution pour inclure du sélectif, en demandant à la commission de justifier ses choix, s'il manque quelques séances ou au contraire de ne pas les accorder si la salle peut y prétendre sans travail d'animation à côté.
- nous avons demandé aussi que chacun des binômes ou sous-groupes en charge de l'examen des critères s'exprime, afin qu'ils soient tous examinés.
- La demande de défraiement pour les membres des commissions a été renouvelée auprès du CNC. Le CNC devrait confirmer sous peu le défraiement et les montants accordés.
- Seuils de classement : (15% minimum en catégorie E et 20 % en C et D). La Présidente du CNC avait annoncé au congrès demander une certaine souplesse la première année de mise en place des seuils, pour les salles légèrement en dessous.

Les participants dans leur majorité, se sont accordés à dire qu'en raison des 2 ans de délai laissés aux salles pour s'y préparer, des seuils très bas concédés, du classement des films désormais avant sortie, il était souhaitable de ne pas accorder de tolérance. Frédérique Bredin s'étant engagée, la décision finale lui reviendra, mais le message a été largement porté.

Ont été précisés les points suivants :

- Dans le cas de transferts d'établissements de lieux en cours d'exercice, l'activité avant le déménagement sera prise en compte.
- En cas de travaux, 26 semaines minimum d'activité pour cette année, 52 quand la période sera deux ans. (avec un minimum de séances)
- Minorations : certains critères sont totalement encadrés comme la grille de diversité etc ... et d'autres sont décidées avec une majorité au 2/3 : Situation économique (CA global / Montant de subvention). Nous avons déploré la prise en compte de subventions dans l'aspect économique sans la prise en compte de recettes annexes. Le CNC a indiqué que les deux aspects seraient pris en compte. Des minorations décidées à la majorité des 2/3 peuvent être attribuées pour insuffisance d'animations.

- Prime court-métrage : elle s'élève à 50 000 euros alors que 600 salles diffusent du court. Il a été privilégié de récompenser l'excellence pour une centaine de salles plutôt que du saupoudrage sur un grand trop

grand nombre de salles.

Le CA du SCARE propose de communiquer sur ses positions, comme le respect strict des seuils de classement.

Il n'y a pas encore de consensus sur la question du déplafonnement des salles publiques. En temps de restriction de l'enveloppe A&E, doit-on demander un déplafonnement des salles publiques alors que les salles privées ont de plus en plus de mal à tenir équilibre financier ? En revanche, à l'heure de moindre engagement des collectivités, des subventions nationales récompensant un travail exemplaire permettent de solliciter une aide moindre à sa collectivité.

La situation des salles privées de grandes villes est partagée : elles ne vont plus pouvoir continuer leur activité sans aides publiques supplémentaires.

Le CA du SCARE souhaite recevoir un compte-rendu du déroulement des régionales. Le respect de l'enveloppe doit être observé tout en conservant un principe d'équité au fur et à mesure de l'avancée de la commission.

La question du défraiement par le SCARE des frais de déplacements pour des réunions supplémentaires aux réunions de CA est débattue. Il s'agit par exemple de la réunion proposée par le CNC à Paris, aux membres des commissions régionales en janvier ou des réunions du groupe du Louxor.

Les administrateurs se prononcent à la majorité de 12 voix pour le remboursement de ces frais de déplacements supplémentaires.

### **3 – Tour de France / Formations digitale proposées par le CNC aux exploitants**

Une première réunion a eu lieu en novembre avec le CNC sur les modalités du Tour de France des formations souhaité par la Présidente du CNC. Le SCARE y avait notamment exposé son expérience en termes de formation « réseaux sociaux », l'obtention d'un numéro d'organisme de formation, la formation « data-dockée » par l'AFDAS, son expérience de 8 formations ont été proposées à Paris, en régions et pour la formation continue de la Femis en 2017 et 2018.

Le CNC a organisé un deuxième rendez-vous le 14 décembre pour discuter des termes d'une mission confiée au SCARE pour organiser les formations digitales à partir de début 2019. Le souhait du CNC est de proposer une formation d'une journée sur la thématique des réseaux sociaux, de la collecte de data et des sites internet.

Christine Beauchemin-Flot et Béatrice Boursier ont proposé, compte tenu des délais très courts, et de la durée de la formation d'une journée, de se concentrer sur la thématique des réseaux sociaux et sur les formations déjà expérimentées, élaborées avec l'agence Silenzio interactive.

Le CNC souhaite qu'un appel d'offre auprès de plusieurs agences soit effectué. Le SCARE propose de débiter avec Silenzio interactive puis d'alterner avec d'autres agences avec lesquelles il conviendra de concevoir les contenus.

Le SCARE doit élaborer un budget et une proposition précise de contenu à présenter au CNC avant la fin de l'année. Il lui est demandé d'adjoindre une partie sur les sites internet.

Une présentation du contenu des formations a été proposée par le SCARE au CNC, qui lui a confirmé la mission vers le 20 décembre, en attendant de recevoir un budget affiné et discuté.

Les membres du CA estiment que le budget présenté par le SCARE est très raisonnable et très en-dessous des prix du marché d'organismes de formation. Compte tenu de la nécessité d'embauche pour assurer la prestation, le CA souligne que les marges de négociation à la baisse sont très faibles.

Il est également noté qu'il s'agit d'un développement des activités du SCARE qui lui fait prendre un virage important.

### **4 – CNAC**

- Frontignan : comme décidé lors du précédent CA, une lettre de soutien a été envoyée au Ciné Mistral de Frontignan, adhérent du SCARE, pour l'accompagner en CNAC dans son projet de développement à 6

salles, puisqu'il fait l'objet d'un recours déposé notamment par la ville de Sète qui porte un projet de multiplexe dans sa périphérie, à Balaruc.

- Family Saint Just Saint Rambert : Paul-Marie Claret expose le projet d'extension de 7 à 9 salles du cinéma Family à Saint-Juste Saint-Rambert, à quelques kilomètres de Saint-Etienne.

Le cinéma réalise déjà 42% des entrées de la ZIC avec 7 écrans sur 26 au total. Paul-Marie Claret a été auditionné lors de la CDAC.

La DRAC a rendu un rapport défavorable.

Seuls l'expert nommé par le CNC et le représentant de la ville de St Etienne ont voté contre le projet, qui a été autorisé. Le Méliès de Saint-Etienne déposera un recours, ainsi que Sylvie Massu, VEO, et la Ville de Saint-Etienne, dont le Maire est Président de la communauté de communes.

Paul-Marie Claret demande au SCARE un courrier et un accompagnement en CNAC. Le CA vote pour à l'unanimité des présents et représentés.

- Quai Duplex Quimper : le cinéma exploité par une régie municipale et l'association Gros plan louait deux écrans du complexe Les Arcades. Georges Odetto, son propriétaire, a vendu l'ensemble de son parc cinématographique (comprenant aussi les Stars de Boulogne/mer) au groupe Megarama. Le groupe, ne souhaitant pas exploiter l'ensemble des ses acquisitions, a vendu les 6 salles des Arcades de Quimper au groupe Cinéville, qui exploite déjà un multiplexe de 10 salles, avec l'approbation de la Mairie. Depuis plusieurs années, l'association Gros Plan avait pourtant présenté à la Mairie une étude de rachat des Arcades et avançait sur le projet avec l'adjoint à la culture.

Le CA décide de s'informer plus précisément auprès de son adhérent et de Sylvain Clochard dont l'entente programme le cinéma, pour savoir ce qu'ils souhaitent et attendent du SCARE, afin de les soutenir au mieux.

Différentes propositions sont émises : envoi d'un courrier du Scare au CNC / Lettre de soutien à l'association / courrier au Maire de Quimper / Communiqué de presse.

## **5 – Médiations / Injonctions**

Metropolitan Filmexport a refusé de servir une copie du film Green Book à l'ensemble des salles Art & Essai des grandes villes qui souhaitaient le programmer. Certaines d'entre elles ont demandé une médiation qui n'a pas abouti, et ont formulé des demandes d'injonction. Le SCARE a écrit un courrier à Metropolitan, avec copie CNC et Médiatrice et l'AFCAE a écrit un courrier à la Médiatrice et accompagné un adhérent en médiation.

Il s'agit du premier film recommandé Art & Essai avant sortie qui faisait l'objet de médiation. La médiatrice a donné le choix au distributeur dans ses injonctions, de servir en national les salles demandeuses ou de les servir en 3<sup>e</sup> semaine, en leur réservant l'exclusivité de la VO.

Le refus de Metropolitan nie l'expertise des programmeurs de salles Art & Essai. C'est d'autant plus regrettable que les avant-premières en VO étaient bien meilleures que celles en VF.

Seuls le Caméo de Nancy et le Star de Strasbourg ont obtenu le film en national, pour la seule raison qu'UGC, présent dans ces villes, le programmait en VO.

En comparaison, Warner a donné une copie de la Mule aussi bien aux circuits qu'aux salles Art & Essai.

Toutes les autres salles, 400 Coups Angers, Méliès de Saint-Etienne, Diagonal à Montpellier ... n'ont obtenu qu'une 3<sup>e</sup> semaine avec 2 premières semaines sans VO dans leur ville.

Or, le Sémaphore de Nîmes l'a pris en 3<sup>e</sup> semaine alors qu'une VO était proposé dès la 2<sup>e</sup> semaine par Kinopolis.

Alors que les médiations ont été demandées la 3<sup>e</sup> semaine de décembre, le distributeur a réservé ses réponses jusqu'aux délais maximum autorisés de réponse aux médiations et aux injonctions et a argumenté qu'il ne pouvait plus bouleverser son plan de sortie 10 jours avec celle-ci.

Or il ne s'agissait que de 6 copies.

Il est demandé de réviser les délais de médiation, pour qu'en fonction de l'issue, ils permettent une meilleure installation du film.

Le SCARE et l'AFCAE préparent un communiqué, pour dénoncer la situation car il s'agit pour la première fois d'un film recommandé a priori et que la proposition de la Médiatrice faite au distributeur de servir en 3<sup>e</sup> semaine n'est pas acceptable et ne doit pas faire jurisprudence.

Collectif des grandes villes :

Le collectif a décidé de ne pas formaliser le groupe sous une nouvelle entité juridique mais souhaite faire appel aux services d'un avocat pour traiter des sujets d'accès aux copies et de concurrence. Toutes les salles du collectif étant adhérente au SCARE, il a été proposé que ces salles s'acquittent d'une contribution supplémentaire pour que le SCARE puisse régler la facture du cabinet d'avocat.

Le CA du SCARE avait accepté lors du dernier CA ce fonctionnement, s'il suivait les réflexions et discussions, le comité devenant un sous groupe du SCARE. Stéphane Libs doit poser la question au collectif qui a des problématiques très spécifiques.

Le collectif a pris un rendez-vous avec Xavier Lardoux sur ce point.

Il est souhaité que le service des études du CNC dirigé par Benoît Danard, puisse élaborer une étude sur l'accès aux copies des films A&E porteurs.

A la FNCF, la moyenne exploitation a de son côté demandé à Richard Patry de demander une étude sur l'accès aux copies.

## **6 – Bilan Les Arcs**

Le SCARE était partenaire pour la 5<sup>e</sup> année consécutive du Sommet des Arcs, dans le cadre de la 10<sup>ème</sup> édition du Festival Européen du film des Arcs.

- Un tarif exclusif était accordé aux adhérents

- Le laboratoire des initiatives était cette année en partenariat seulement avec le SCARE. 5 initiatives, qui rejoignent les préoccupations du SCARE ont été présentées : le Cinémanivel de Redon menant des actions de développement durable et d'économie solidaire, la plate-forme collaborative TILT-Cinéma du Sud, la mutualisation des données pratiquée par l'agence Lucky Time dans ses solutions de community management, les solutions de collecte de données par l'agence Klox et l'affichage Phoenix stories.

- L'Atelier du SCARE était proposé en collaboration avec le collectif 50/50 et avait pour objet de fournir des propositions concrètes pour la parité, dans les entreprises de distribution et d'exploitation, et dans la diffusion des films. Lors des assises pour la parité organisées en septembre par le collectif 50/50, le CNC et le Ministère de la Culture, des mesures concernant la production et l'éducation à l'image ont été annoncées ainsi que des chantiers pour 2019, dont l'extension de mesures dans l'exploitation et la distribution.

Une trentaine de participants ont travaillé avec des méthodes proposées par le lab des films de femmes.

Ces propositions doivent être affinées et il est proposé au CA du SCARE de participer à la réflexion en donnant des avis ou en apportant des idées. Dans cet esprit, certains membres proposent que le SCARE adhère au collectif.

Une discussion s'engage sur les engagements à tenir en cas d'adhésion : tendre à la parité dans les instances dirigeantes et la favoriser.

L'adhésion à 50/50 est votée à l'unanimité des présents et représentés.

- Le deuxième atelier du Sommet des Arcs était proposé par DIRE, et avait pour thème la programmation. La Médiatrice était invitée et a exposé la médiation.

## **7 – Pass culture**

Le pass sera mis en place en février dans les 5 départements tests auprès des jeunes de 18 ans.

Des réunions sont proposées pour inciter les acteurs culturels et les exploitants à participer. Le SCARE s'est exprimé contre la mise en place du pass.

Il est décidé de se rendre aux réunions pour rester informés.

## **8 – Expérience data**

Développement d'un outil de mutualisation de collecte de données par les salles indépendantes : Paul-Marie Claret fait part de sa prise de contact avec un groupe d'étudiants de l'école des mines travaillant sur

la data. Il se propose, ainsi que Frédérique Duperret de se charger plus particulièrement du dossier "data". Ils participeront au prochain rendez-vous avec l'agence Klox, qui était intervenue lors du CA de décembre, pour proposer une solution de collecte mutualisée, à mettre en place avec les premières salles intéressées.

## **9 – Education à l'image**

Denis Darroy, vice-président de Passeurs d'image, la structure à qui le CNC a confié les dispositifs Ecole et collèges au cinéma, souhaite rencontrer le SCARE.

Un rendez-vous est proposé jeudi 14 mars matin.

**La séance est levée à 18h**